

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 870

présenté par

Mme Youssouffa, M. Guy Bricout, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Serva et M. Warsmann

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Emploi outre-mer	0	0	0	0
Conditions de vie outre-mer (<i>ligne supprimée</i>)	-32 693 914	0	-32 693 914	0
Alignement des conditions d'octroi des droits sociaux outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	+16 346 957	0	+16 346 957	0
TOTAUX	-16 346 957	0	-16 346 957	0
SOLDE	-16 346 957		-16 346 957	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit l'alignement des conditions d'octroi de droits sociaux en Outre-mer sur les conditions en vigueur en France hexagonale. Cet alignement se justifie par l'inégalité entre départements français qui ne se justifient pas. Les conditions en Outre-mer sont injustement plus strictes et pour des niveaux d'allocations inférieures. Les DOM font l'objet d'un coût de la vie plus élevé qu'en France hexagonale, tout comme la pauvreté ou l'insécurité. Les habitants de ces départements sont Français et l'égalité, principe fort de notre devise républicaine, doit s'appliquer à l'intégralité du territoire.

La mesure devra être rendue permanente par l'harmonisation et la réévaluation des différentes dispositions législatives régissant ces prestations.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Il crée un nouveau programme intitulé « Alignement des conditions d'octroi des droits sociaux outre-mer » au sein de la mission budgétaire Outre-mer, dotée de 16 346 957 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement,
- Il réduit d'autant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts par le présent PLFR sur programme « Conditions de vie outre-mer » .